



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1 octobre 2019 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2748-9 : Règlement modifiant le Règlement PC-2748 concernant la constitution d'un fonds de roulement pour augmenter celui-ci de 1 300 000 \$.

PC-2775-57 : Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de préciser la définition et la portée du mot « bâtiment », avec une modification apportée à la suite de la consultation publique.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 9 octobre 2019.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on October 1, 2019 at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-laws were adopted:

PC-2748-9: By-law amending By-law PC-2748 respecting the constitution of a working fund by increasing the said fund by \$ 1 300 000.

PC-2775-57: By-law amending Zoning By-law PC-2775 to specify the definition and the scope of the word « building », with the modification following the public consultation.

These by-laws will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire October 9, 2019.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk